

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

CONVOCACTION DU 24 MAI 2016

Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
DEHESTRU Marc/VANSCHEEUWYCK Marie-Ange/ /BAUD Mickaël/GEROUDET Francis/
Absent excusé : Mme CAVET Carole/
Absents : MM/BERNARD DE DOMPSURE Alix/ DEHESTRU Jérôme

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND CONNAISSANCE DE L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.
- ACCEPTE LE PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE PAR LE SYANE POUR LE REGLEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION LE PLAN-LA VILLIAZ.
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS.
- AUTORISE LA VENTE DE L'APPARTEMENT A5 SITUE DANS L'IMMEUBLE LE MONT CHERY EN RESIDENCE SECONDAIRE.
- DESIGNE ME GONNET, AVOCAT DE GROUPAMA, POUR DEFENDRE LA COMMUNE DANS LES RECOURS CONTRE LES PERMIS DE CONSTRUIRE DE MR TISSOT, DE MR ORTIGER ET DE MR NICOLLET.
- PREND CONNAISSANCE DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE POUR LES RECOURS CONTRE LES PERMIS DE CONSTRUIRE DE MR VALDENAIRE ET DE MR GOTZHEIM (SOCIETE ADPEPS DEBOUTEE).
- ETUDIE LES TRAVAUX A REALISER POUR LE DRAINAGE DU HAMEAU DU PLAN ET POUR LA REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES HAMEAUX DU PLAN ET DES BOUTS.
- EMET UN AVIS FAVORABLE A LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PRIMAIRE D'ESSERT ROMAND POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE.
- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 31 Mai 2016

Le Maire,
MUFFAT Sophie

